

Service du greffe Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation

Procès-verbal de l'examen public portant sur l'analyse de l'opportunité pour l'agglomération de Montréal de se doter d'un conseil des politiques alimentaires

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (volet agglomération)

Jeudi 15 octobre 2015 à 19 h Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Benoit Dorais, président M. Robert Coutu, vice-président M. Michel Gibson Mme Justine McIntyre Mme Lorraine Pagé M Giovanni Rapanà Mme Chantal Rossi Mme Sophie Thiébaut

COMMISSAIRES ABSENTES

Mme Sylvia Lo Bianco, vice-présidente Mme Marie-Eve Brunet M. Sterling Downey

1. Ouverture de l'assemblée

M. Dorais, président de la commission, déclare l'assemblée ouverte à 19 h. Il remercie les participants de s'être déplacés et se présente. Il invite les commissaires à se nommer et annonce que Mme Sylvia Lo Bianco, vice présidente sera absente de même que Mme Marie-Eve Brunet et M. Sterling Downey.

Le président salue M. Jacques Savard, chef d'équipe à la division du développement social du Service de la diversité sociale et des sports.

En mise en contexte, le président précise les étapes franchies à ce jour dans l'examen public du dossier et rappelle les mécanismes de communication déployés pour rejoindre les personnes susceptibles d'être intéressées par cette démarche de consultation publique. Le président procède ensuite à la lecture du projet d'ordre du jour.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Lorraine Pagé, appuyée par Mme Chantal Rossi, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Audition des mémoires

M. Dorais explique aux participants le fonctionnement de la présentation de chaque mémoire et invite la première participante à prendre place.

3.1. MME GAËLLE JANVIER, CHARGÉE DE PROJET, ALTERNATIVES

Mme Janvier présente Alternatives ainsi que ses activités et mentionne que l'organisme est membre fondateur du Groupe de travail sur l'agriculture urbaine, en 2009. Ce groupe a eu recours au droit d'initiative pour demander une consultation publique sur l'agriculture urbaine, menée par l'OCPM. À la suite de cette consultation, le Comité permanent en agriculture urbaine a été mis en place.

Mme Janvier souligne l'importance et la nécessité de faire place aux experts, au sein d'un éventuel CPA, notamment en agriculture urbaine et périurbaine. Pour ce faire, elle propose donc de mettre sur pied quatre tables d'expertises thématiques qui permettraient d'approfondir des contenus complexes et de proposer au CPA, aux fins de décision, des projets concrets et fédérateurs pour Montréal. Mme Janvier affirme que l'absence de telles instances de réflexion entre experts nuit à l'avancement de l'agriculture urbaine à Montréal. Ces quatre tables pourraient porter sur des thématiques telles la gestion des résidus alimentaires, la production alimentaire, l'accès aux aliments et, enfin, la production et la distribution alimentaire.

En plus de ces tables d'experts, une table d'échange et d'innovation permettrait de soutenir l'innovation, de faciliter les modifications réglementaires et la réalisation de programmes, priorités régionales et grands projets. Elle aiderait aussi les acteurs de l'agriculture urbaine à mettre en commun les ressources existantes, à créer un bottin des acteurs et à organiser des activités de réseautage.

Chapeautant ces tables d'experts, l'instance-conseil et décisionnelle du CPA serait composée de membres élus et de représentants des secteurs du système alimentaire ayant une vision régionale.

Les représentants de plusieurs départements de la Ville devraient appuyer le travail du CPA en travaillant conjointement, lorsqu'il est question d'élaborer des programmes d'agriculture urbaine.

Questions et commentaires des commissaires

Quelle différence existe-t-il entre le rôle exercé par le SAM et celui proposé pour le CPA? La principale différence repose sur l'engagement à long terme des instances publiques envers le rassemblement des experts en alimentation et l'identification de projets porteurs pour Montréal, plutôt que sur l'exercice ponctuel de ces responsabilités, par une instance soutenue essentiellement par la société civile.

L'exemple de Seattle peut d'ailleurs être inspirant pour Montréal. À l'instar de la Métropole, le CPA était au départ une vaste concertation d'acteurs du système alimentaire travaillant en groupes de travail. Il est par la suite devenu un CPA municipal, qui comprend les principaux services municipaux dont les activités ont des répercussions sur le système alimentaire, qu'elles soient voulues ou non.

La structure proposée pour un éventuel CPA semble lourde : serait-il possible de combiner des instances déjà existantes? En réalité, les experts en agriculture urbaine sont déjà regroupés entre eux, mais ils ne disposent pas d'une reconnaissance formelle de la Ville de Montréal ni du financement nécessaire pour coordonner adéquatement leurs efforts.

3.2. M. GILLES TRÉPANIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL. RESTO PLATEAU

M. Gilles Trépanier, directeur général de l'organisme, présente l'organisme Resto Plateau qui œuvre depuis 25 ans en sécurité alimentaire, en offrant des repas à prix modique, que ce soit dans son restaurant ou en les livrant dans les OBNL de la région de Montréal. Resto Plateau forme également une centaine d'aides-cuisiniers par année.

M. Trépanier décrit l'état de précarité dans lequel vivent les personnes fréquentant le Resto Plateau, 25 ans plus tard. Selon une chercheuse indépendante embauchée par l'organisme, cette précarité peut prendre quatre significations. Il peut s'agir d'un ensemble de problèmes sociaux, tels des revenus limités, une difficulté ou une impossibilité à cuisiner, l'isolement social – un nouveau phénomène qui induit la dénutrition. La précarité peut également être vue comme un stade à l'intérieur du continuum menant de la précarité à la pauvreté et, éventuellement, à l'exclusion sociale. La précarité peut aussi signifier le risque de voir sa situation sociale se dégrader ou, enfin, l'incertitude ou l'instabilité d'une situation, dans une société sans cesse en mouvement.

Les facteurs touchant la précarité touchent à tous les domaines de la vie quotidienne : le logement, la nourriture et le confort par exemple, la santé mentale et physique, le statut des personnes ainsi que les liens sociaux en général. Dans une perspective où la précarité dépend de revenus trop faibles et du coût trop élevé pour manger et se loger, le lien avec les politiques publiques en général s'impose et Montréal est un acteur public important. Selon l'expérience de Resto Plateau, plusieurs facteurs influent sur l'accès à une alimentation saine et en quantité suffisante sont du ressort du gouvernement local ou régional : l'accès physique, la salubrité, la réglementation de l'utilisation des espaces publics pour la tenue de marchés et le transport adapté.

Pour Resto Plateau, compte tenu de tous les mandats et responsabilités touchant directement l'alimentation ou influençant la précarité de vie des personnes, la mise en place d'un CPA, à l'échelle de l'agglomération de Montréal est importante.

La valeur ajoutée d'un CPA se situerait dans un rôle de concertation pour agir sur l'accès à une alimentation saine, mais plus encore de prise en compte des besoins des personnes vivant la précarité au sens large. Le CPA devrait ainsi faire des représentations et des interventions politiques pour d'abord examiner les lois, règlements, programmes avec une analyse touchant en premier lieu l'accès à une alimentation saine, en quantité et en qualité, pour tous et toutes. À terme, le CPA devrait enfin devenir un outil pour investir plus de ressources.

Bien sûr, l'alimentation comporte d'innombrables liens et ramifications, qui doivent être pris en considération, dans l'ensemble du circuit de l'alimentation. M. Trépanier rappelle cependant que la fonction première de ce circuit demeure l'accès aux aliments. La mesure du succès est que tous aient accès aux aliments.

La structure hybride d'un CPA permettrait un échange constant entre les réalités du terrain et les politiques de soutien nécessaires. Enfin, Resto Plateau propose de contribuer au CPA en aidant à comprendre les changements dans les besoins des personnes en situation de précarité et à trouver des solutions pour accompagner ces changements.

Questions et commentaires des commissaires

Au nom des commissaires, le président remercie M. Trépanier pour la qualité de son mémoire qui explique très bien la réalité d'une tranche importante de la population montréalaise, qui vit dans un état de précarité.

3.3. MME GESSICA GROPP, CHARGÉE DE PROJET, TABLE ACTION GARDIEN

Mme Gropp salue les commissaires et présente Action Gardien. Elle explique que c'est le Comité en sécurité alimentaire de la table de quartier qui s'est penché sur les questions posées dans le cadre de cette consultation.

Le comité est persuadé de l'importance de mettre en place une instance dont la mission et les champs de compétence seront reconnus par les nombreux intervenants du milieu de l'alimentation.

La mission du CPA de Montréal devrait donc être de soutenir les initiatives de quartiers qui répondent aux besoins de la population en matière de sécurité alimentaire. Une municipalité peut faire la différence pour soutenir un système alimentaire dans l'accompagnement des initiatives locales, sur le plan de la réglementation, de l'agriculture urbaine, de la création d'opportunités en économie sociale et de l'évaluation participative. Le CPA devrait aider les villes et les arrondissements de Montréal à adopter un plan stratégique et une réglementation qui valorisent un système alimentaire inclusif et solidaire. Un CPA pourrait aussi organiser périodiquement des rendez-vous avec les citoyens afin de mesurer les retombées de ses interventions en sécurité alimentaire. Le CPA veillerait alors à déterminer les actions à prendre pour le futur.

Les enjeux prioritaires du CPA devraient comprendre l'encouragement de l'agriculture urbaine en tant qu'outil de développement social et urbain, la participation à la construction d'équipements publics visant à soutenir l'autonomie alimentaire dans les quartiers et le développement du lien de fournisseurs entre les villes et les entreprises d'insertion socioprofessionnelles en alimentation. Le CPA devrait aussi servir d'interlocuteur vis-à-vis des autres paliers de gouvernement afin de porter des demandes de modifications réglementaires, par exemple. Le CPA devrait aussi fixer le prix des aliments inclus dans le panier de base, limitant ainsi l'impact de l'inflation. Le CPA devrait enfin accompagner les initiatives locales pour lever les embûches et impliquer les parties prenantes en matière de sécurité alimentaire, à l'échelle de Montréal. Pour illustrer tous ces enjeux prioritaires, des actions concrètes sont proposées par le comité.

Le pôle alimentaire du bâtiment 7 est présenté comme une opportunité pour un CPA d'influencer concrètement l'accès aux aliments et soutenir le système alimentaire à Montréal.

Questions et commentaires des commissaires

Le président remercie le Comité en sécurité alimentaire d'Action Gardien pour la qualité de son mémoire, qui réussit à la fois à répondre aux questions posées par la commission dans le cadre de cette consultation, tout en étant très concret et ancré dans les réalités et les revendications de la population de Pointe-Saint-Charles.

Pourquoi, dans le schéma de la p. 4, du mémoire, différencier les équipements publics tels les jardins communautaires, les serres et l'agriculture urbaine? Il y a certes des recoupements entre les deux. Action Gardien voulait d'abord bien informer la commission de ses nombreux travaux sur l'agriculture urbaine. Sur le plan des interventions également, l'agriculture urbaine n'est pas nécessairement synonyme d'immobilisations, pour la Ville de Montréal. Pour l'agriculture urbaine, les modifications réglementaires et le zonage constituent souvent des leviers importants supplémentaires.

Quel rôle le CPA de Montréal pourrait-il jouer pour fixer le prix des aliments dans le panier de base, notamment les relations avec les producteurs, les commerces, les autres paliers de gouvernements? Action Gardien est conscient que plusieurs pistes ne relèvent pas directement du pouvoir municipal, mais un CPA municipal pourrait jouer un rôle de représentation auprès des instances, de façon à les influencer pour qu'elles fixent le prix des aliments de base. Par le biais de la réglementation, la Ville pourrait aussi agir directement afin de faciliter l'accès physique aux produits de base à Montréal.

Qui sont les autres acteurs de la santé et du milieu scolaire auxquels vous faites référence? Il s'agit des acteurs dont la volonté et l'expertise sont manifestes en matière d'alimentation, par exemple à la Direction régionale de santé publique qui détient des connaissances en aménagement des villes et en toxicologie. L'ensemble du réseau de l'éducation est également un incontournable partenaire à recruter au sein d'un CPA. En fait, pour Action Gardien, il y a un consensus sur la nécessité d'assurer au CPA une expertise variée au sein d'une structure hybride.

Enfin, une commissaire souligne le travail bien fouillé d'Action Gardien qui démontre comment un CPA pourrait examiner la réglementation municipale afin d'identifier les règlements qui nuisent au système alimentaire ou qui ne sont pas assez proactifs, notamment pour l'agriculture urbaine. Il s'agit d'un rôle primordial que devrait exercer un CPA et que personne ne fait systématiquement en ce moment.

3.4. M. MARK PODDUBIUK, ARCHITECTE ET COFONDATEUR, COLLECTIF 7 À NOUS

M. Poddubiuk remercie les commissaires et explique que cette consultation permet de mettre en lumière les priorités d'action et les perspectives d'intervention pour une municipalité qui souhaite jouer un rôle proactif pour améliorer la sécurité alimentaire sur son territoire.

Le Collectif profite donc de cette occasion pour interpeller la Ville de Montréal sur l'occasion concrète de soutenir une initiative de quartier qui contribue à lutter contre l'insécurité alimentaire et à renforcer l'autonomie alimentaire locale. Le projet des *Ateliers 7 à nous* aborde directement plusieurs enjeux auxquels devrait s'intéresser un CPA, soit l'agriculture urbaine et l'accès à des terrains décontaminés, l'accès aux aliments et la lutte aux inégalités sociales de l'alimentation et l'usage public d'équipements de production, de transformation et de distribution d'aliments.

M. Poddubiuk explique en quoi cet équipement sera utile pour la population du quartier. Il décrit la programmation envisagée à ce jour, puisque le projet est encore en élaboration.

Le Collectif propose à la Ville trois façons de soutenir cette initiative de quartier. D'abord, il importe d'acquérir des terrains dans les nouveaux projets de développement, non seulement pour y implanter des parcs, mais également pour y développer des jardins communautaires. La Ville dispose d'une belle occasion pour contribuer significativement au développement du système alimentaire montréalais, en dédiant un espace à l'agriculture urbaine dans un projet en développement. L'usage de jardin communautaire et l'appropriation publique du lot 5 demeurent indissociables de la programmation du pôle alimentaire.

Ensuite, les organismes de quartier ont besoin d'être accompagnés et soutenus quant aux meilleures pratiques d'agriculture urbaine dans un contexte de décontamination, particulièrement dans une perspective de gestion des risques. Le Collectif souhaite l'appui de la Ville pour soutenir l'aménagement de potagers en ville. Cet appui peut se traduire par un partage d'expertise, le don de matériel, ou encore un financement pour la mise sur pied des jardins.

Enfin, la Ville doit soutenir la mise en place d'équipements pour améliorer l'accès aux aliments dans les quartiers défavorisés. Le Collectif *7 à nous* interpelle ainsi les pouvoirs publics, incluant la municipalité, pour soutenir l'implantation d'équipements de production en serres, de transformation et de distribution des aliments. Le montage financier doit certes inclure le secteur privé, mais également le secteur public, dont la municipalité.

M. Poddubiuk conclut en espérant que cet exemple concret permettra aux commissaires de mieux comprendre le rôle que la municipalité peut jouer pour soutenir des initiatives de quartier en vue de lutter contre l'insécurité et renforcer l'autonomie alimentaire locale. Ce projet aborde en effet les nombreux enjeux auxquels devra s'intéresser un CPA.

Questions et commentaires des commissaires

Le président souligne la contribution du Collectif *7 à nous* qui démontre, par cet exemple très concret, le type de projets que pourrait appuyer un CPA. Les enjeux liés à la mise en culture des terrains contaminés ont de plus été approfondis, ce qui est fort apprécié.

3.5. MME PAULE BERNIER, PRÉSIDENTE, ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC (OPDQ)

La présidente, Mme Paule Bernier rappelle à la commission que le mandat de l'OPDQ est de protéger le public. C'est pourquoi l'Ordre se sent interpellé par cette consultation qui vise à doter l'agglomération de Montréal d'un conseil des politiques alimentaires. Elle rappelle que de nombreux enjeux liés à l'alimentation préoccupent déjà le monde municipal, soit l'aide et la sécurité alimentaire dans un contexte urbain, l'approvisionnement alimentaire, le concept d'alimentation durable, la problématique des déserts alimentaires, le développement durable, et le développement de l'agriculture urbaine.

Or, ces enjeux ont une influence sur l'état nutritionnel de la population et par conséquent sur leur qualité de vie, leur bien-être et leur état de santé. Des leviers politiques tels un CPA sont donc essentiels à l'atteinte des objectifs fixés.

La valeur ajoutée d'un CPA est la cohérence et la concertation des actions de tous les intervenants dont les activités influencent directement ou indirectement l'alimentation. Un CPA devrait faire le choix de développer un système alimentaire équitable et durable. Il est un « parapluie de réflexion », mais est axé sur l'action. Il peut ainsi utiliser tous les leviers de l'ensemble des partenaires, mais s'abstient de prendre en charge lui-même les projets. À cet effet, le conseil pourrait entre autres agir comme organisme-conseil auprès de l'agglomération de Montréal; élaborer une planification stratégique et des plans d'action; formuler des recommandations sur tous sujets d'intérêt et formuler des avis à la demande des autorités municipales; produire des études et présenter des mémoires sur des questions touchant directement ou indirectement à l'alimentation; maintenir à jour l'inventaire de tous les programmes, interventions et réglementations existants dans l'agglomération de Montréal en lien avec l'alimentation; élaborer des principes directeurs afin de guider les élus dans leur prise de décision; sensibiliser, éduquer et informer les intervenants (organismes et décideurs) sur les enjeux liés à l'alimentation.

Le CPA devrait se doter d'indicateurs de performance afin de pouvoir évaluer son impact et s'ajuster au besoin. Par ailleurs, un CPA pourrait offrir des opportunités de projets et de recherches en santé et en politique publique pour les étudiants des divers départements et facultés universitaires.

Les enjeux prioritaires du CPA seraient d'assurer une approche concertée sur les questions d'alimentation liées au développement durable et à l'urbanisme, d'assurer une uniformité dans l'accès à

une saine alimentation et en quantité suffisante pour tous, accès tant économique que physique aux aliments. Enfin, le CPA se pencherait sur la création des environnements favorables à la saine alimentation, par exemple dans les écoles et leur milieu environnant. Certains travaux du plan de développement SAM 2025 pourraient être pris en compte par le CPA.

En matière de composition, l'OPDQ suggère un maximum de 20 personnes, issues de tous les milieux, soit le milieu gouvernemental, scolaire et universitaire, les entreprises, les professionnels de la nutrition et les groupes de la société civile. Ce nombre inclurait également quelques conseillers municipaux porteurs de dossiers en lien avec les enjeux discutés.

Une permanence sera nécessaire afin d'assurer le suivi des dossiers. Un employé d'une ville de l'agglomération devrait occuper la fonction de coordonnateur.

Mme Bernier conclut en présentant l'expertise des membres de l'OPDQ en lien avec un CPA, qui est principalement dans deux secteurs d'activités. Les nutritionnistes de santé publique surveillent et évaluent les besoins nutritionnels des populations et des communautés et contribuent à l'élaboration des politiques publiques favorables à la saine alimentation et à la santé. Grâce à leur formation, ils possèdent de vastes connaissances scientifiques pouvant enrichir la réflexion en regard des enjeux alimentaires. Les nutritionnistes œuvrant dans l'industrie agroalimentaire et biopharmaceutique possèdent de leur côté des compétences pour favoriser l'optimisation de l'offre d'aliments sains et de produits nutritionnels afin de maintenir et d'améliorer la santé des citoyens. Ils apportent une expertise unique en nutrition à plusieurs niveaux dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, en tenant compte des besoins des consommateurs. En collaborant avec différents professionnels, ils établissent un lien privilégié entre l'industrie et le consommateur.

Questions et commentaires des commissaires

Le président remercie la présidente de l'OPDQ pour sa présentation concise, structurée et claire.

Le CPA de Montréal devrait-il être indépendant ou rattaché à la Direction régionale de santé publique? Le modèle de CPA pour Montréal sera nécessairement différent de celui d'une ville comme Toronto, car la compétence de la santé publique relève du Gouvernement du Québec, alors qu'en Ontario, il s'agit d'une responsabilité municipale. Cependant, des relations étroites avec les différentes instances sont nécessaires pour mener à bien ce projet, dont le ministère de la Santé et celui de l'Agriculture.

Pourquoi le CPA doit-il assumer un rôle d'expert-conseil sans toutefois réaliser des actions directement? Le CPA pourrait certes entreprendre des projets en sollicitant des organismes qui en deviendraient les porteurs. Cependant, l'OPDQ est d'avis que le CPA ne devrait pas s'investir dans la gestion quotidienne des projets. Un CPA efficace doit être ouvert à toutes les initiatives qui se déroulent sur le territoire. S'il s'embourbe dans la gestion quotidienne de quelques projets, il ne pourra plus avoir l'écoute sur l'ensemble des interventions ni la vision globale, deux éléments nécessaires à l'arrimage et à la cohésion. Cette vue d'ensemble est aussi importante pour que les aliments se rendent aux citoyens ou que la sécurité alimentaire soit assurée. L'OPDQ croit que c'est à ce point de vue global d'intervention que le CPA serait particulièrement utile et complémentaire à ce qui existe déjà.

Une commissaire souligne l'effort de l'OPDQ de fournir une définition très précise de ce que pourrait être un CPA, rappelant au passage qu'un des rôles du CPA est d'éclairer la prise de décision des élus.

Une préoccupation est exprimée quant à l'impact de la réforme scolaire en cours et au rôle que les municipalités seront peut-être appelées à jouer pour pallier le retrait appréhendé du milieu scolaire quant à la question alimentaire.

À la question d'un commissaire, l'OPDQ réitère son offre de collaboration ponctuelle à un CPA, incluant la mise à disposition de toutes les données pertinentes en sa possession.

3.6 MME VALENTINA POCH, COORDONNATRICE DES PROGRAMMES AU GRAME, M. DAVID MARSHALL, DIRECTEUR GÉNÉRAL, REVITALISATION SAINT-PIERRE, POUR LA TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE LACHINE/GROUPE DE TRAVAIL EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE LACHINE

Mme Poch explique que Lachine foisonne de partenaires en matière d'insécurité alimentaire, dont les nombreuses initiatives contribuent d'ailleurs à la dynamisation des quartiers. Les deux tables de concertation qui présentent le présent mémoire ont commencé à dialoguer en 2014, ce qui a mené à une réflexion collective autour du système alimentaire lachinois, le SAL. Mme Poch fait un survol des 9 axes d'interventions qui ont été retenus par les partenaires du SAL.

L'alimentation est un enjeu transversal et, pour faire face aux nombreux enjeux entourant la sécurité alimentaire pour tous, de nombreuses initiatives se sont développées. Cependant, il existe également des freins à l'atteinte de la sécurité alimentaire, dont l'épuisement des ressources humaines et financières, et la réglementation municipale qui diffère en plus d'un arrondissement à l'autre et rend la réalisation de projets encore plus difficile.

Pour ces raisons, le groupe considère important que le secteur municipal s'investisse dans la mise en place d'un CPA. Les instances municipales exercent en effet un pouvoir législatif dans la transformation des environnements favorables à l'alimentation et du cadre bâti. Les municipalités peuvent notamment

limiter ou contraindre les commerces de restauration rapide dans les zones scolaires, mais également toute la dynamique au niveau des quartiers.

Les membres du CPA seraient des leaders forts, qui porteraient l'action et soutiendraient les initiatives locales à l'échelle montréalaise. À Montréal, il existe énormément d'expertise dans le milieu. Le CPA devrait également chercher des appuis au provincial, à la Direction régionale de santé publique et au MAPAQ, de façon à profiter de leurs expertises.

Un CPA devrait aussi servir de levier de développement économique et de dynamisation de la vie de quartiers. Un CPA deviendrait également une instance valorisant le sentiment d'appartenance des résidants à leur quartier.

Au niveau de la cohésion et de l'arrimage, il faut éviter la multiplication des structures de concertation et plutôt préserver les acquis du SAM, notamment les compétences, le réseautage des acteurs et la réflexion stratégique. Une distinction avec le SAM est cependant importante. Afin d'apporter des changements concrets, le groupe considère que le CPA devrait être rattaché à une instance ayant des pouvoirs législatifs.

En termes de composition, il serait nécessaire que le CPA soit multiéchelles et multiniveaux, afin d'adapter ces interventions aux réalités locales et assurer une articulation entre l'agglomération et le régional. On devrait aussi reconnaître l'importance de créer un lieu où seraient représentées les réalités locales de chacun, afin de prendre des décisions éclairées et mieux adaptées.

En ce qui concerne une éventuelle contribution, les organismes du SAL offrent de collaborer à un éventuel CPA en diffusant les travaux du conseil dans leurs réseaux locaux.

Questions et commentaires des commissaires

Le président remercie le SAL pour la qualité du mémoire et de ses annexes fort intéressantes. Ce type de présentation permet aux commissaires de découvrir ce qui se fait d'un quartier à l'autre, dans l'agglomération de Montréal.

Pouvez-vous donner un exemple de contrainte réglementaire? Concrètement, le SAL développe un marché ambulant depuis 3 ans, et ce malgré la réglementation actuelle qui l'interdit. Il a donc été nécessaire de procéder par dérogation, la première année de fonctionnement. La deuxième année, un changement à la direction de l'urbanisme a eu pour effet d'obliger les promoteurs à refaire les démarches à partir de zéro, de convaincre à nouveau et de démontrer par les exemples d'autres arrondissements que la chose était possible. Ce type de démarche, très énergivore, retarde la réalisation des projets et détourne les ressources humaines de l'action concrète.

Le SAM pourrait-il mettre à profit son expertise développée et se transformer en CPA, avec les ajustements proposés, notamment pour régler les problèmes de réglementation sur le territoire de l'agglomération? Mme Poch indique aux commissaires qu'elle est également membre du comité de coordination du SAM. À ce titre, elle témoigne que les retombées concrètes du travail réalisé par le SAM ont directement alimenté les initiatives locales de Lachine. Il sera, selon elle, important de tabler sur les acquis et les façons de faire du SAM, dans la mise en place d'un CPA. Pour éviter de tout recommencer, il faudra préserver un lien avec tout ce qui s'est développé. Le moyen d'y arriver reste à déterminer, cependant.

3.7 M. DAVID MARSHALL, DIRECTEUR GÉNÉRAL, REVITALISATION SAINT-PIERRE ET COFONDATEUR DU RÉSEAU RÉGIONAL D'APPROVISIONNEMENT POUR LES INITIATIVES SOLIDAIRES ET LES RÉSEAUX ALTERNATIFS

M. Marshall remercie les commissaires de cette démarche consultative. Il présente Revitalisation Saint-Pierre, une démarche de revitalisation urbaine intégrée. Il explique aux commissaires que le Réseau régional est issu d'une réflexion de plusieurs organismes de sécurité alimentaire sur les enjeux d'approvisionnement. Ainsi la création de systèmes d'approvisionnement propres aux contextes locaux, inscrits dans une dynamique régionale, pour un système alimentaire juste et fort permettrait de répondre le plus possible et à long terme aux besoins des populations de Montréal, particulièrement les plus défavorisées. Ce projet est issu de la réflexion du SAM.

Pour le Réseau régional, la mise en place d'un CPA est une suite logique pour consolider le maillage régional qui est en construction à travers le plan d'action du SAM. Pour le Réseau régional, l'agglomération de Montréal manque de cohérence et d'uniformité, dues à un manque de direction claire sur les questions alimentaires. Ainsi, sur l'île de Montréal, aucune vision d'ensemble en matière d'alimentation ne se dégage. Les programmes, politiques et règlements diffèrent donc d'une instance municipale ou d'un arrondissement à l'autre. À cela s'ajoutent les nombreux bailleurs de fonds avec des visions et critères de financement variés.

Le travail collaboratif de réflexion entrepris par le SAM est un pas dans la bonne direction et doit être poursuivi. Un CPA peut donner une voix supplémentaire à cette initiative, en y adjoignant un pouvoir d'influence sur les pouvoirs législatifs du conseil municipal. Un CPA devrait devenir un lieu où les Montréalais ont une voix primordiale sur les politiques alimentaires de l'agglomération.

Le CPA devrait jouer un rôle de facilitateur pour le maillage entre les initiatives sur le terrain, les élus, les institutions publiques, parapubliques, le privé et les bailleurs de fonds, et ce, dans la continuité et en synergie avec le maillage développé au sein du SAM. Il devrait aussi faciliter l'arrimage entre les différentes composantes d'un système alimentaire, l'élaboration d'une vision alimentaire cohérente, multidimensionnelle et proprement montréalaise, l'adaptation d'un cadre réglementaire municipal en fonction des besoins et réalités des Montréalais en alimentation, le financement et le soutien aux initiatives d'accès à l'alimentation et, enfin, l'accès et le partage aux ressources et à l'information.

Le Réseau régional s'engage à jouer un rôle d'expert-conseil du milieu, à faire part de la réalité sur le terrain, des besoins, des initiatives alternatives en alimentation à participer aux activités du CPA et à diffuser dans ses réseaux locaux l'information issue du CPA.

Finalement, le Réseau recommande d'intégrer de façon proactive les organismes de la société civile au sein du CPA. Il serait important pour le CPA mis en place de reconnaître et d'utiliser les structures, expériences, expertises et réseaux déjà existants. De plus, le CPA devrait avoir à la fois un rôle de *leadership* et un pouvoir de recommandation au conseil de ville et au comité exécutif, ainsi qu'une influence politique auprès des gouvernements provincial et fédéral. Le CPA devrait relever de la structure municipale montréalaise, afin par exemple de faciliter les modifications réglementaires nécessaires pour encourager le déploiement d'un système alimentaire juste et équitable. Enfin, le Réseau recommande que le CPA appuie les différentes positions du SAM, son rôle, ses enjeux prioritaires et son mode financement.

Questions et commentaires des commissaires

Au nom de la commission, le président remercie le Réseau pour la qualité du mémoire présenté, qui en prenant le soin de répondre aux questions de la commission est instructif pour ses membres.

Quelle forme le CPA devrait-il prendre : un OBNL ou une structure hybride? Sans entrer dans les détails de la structure, le souhait du Réseau est de s'assurer qu'il y ait des élus et des fonctionnaires municipaux sur le CPA, avec une certaine autonomie pour que des acteurs de la société civile aient une influence sur les décisions prises.

Quel lien devrait-il y avoir entre le SAM et le CPA? Nous avons réfléchi à l'avenir du SAM. Pour le moment, le SAM est ponctuel. L'objectif de cette consultation est de voir s'il y a une opportunité de se doter d'une instance plus permanente et qui a plus d'influence sur la réglementation.

Qu'est-ce que l'approvisionnement et le réseau alternatif? Depuis une vingtaine d'années, de nombreuses initiatives locales ont permis d'offrir aux personnes vulnérables un meilleur accès à des produits alimentaires de qualité et à prix modique. Cependant, pour chaque projet, l'organisme porteur doit s'approvisionner aux mêmes fournisseurs que ceux des grandes surfaces, sans toutefois avoir le même pouvoir d'achat, ce qui se répercute sur le prix des denrées. C'est en réfléchissant à une meilleure façon de s'approvisionner que l'idée de développer le Réseau a émergé entre les organismes de plusieurs territoires. Ainsi, le Réseau réalise présentement un diagnostic, avec l'objectif d'identifier des pistes de solutions pour mutualiser l'approvisionnement en fruits et légumes, mais aussi pour d'autres aliments.

3.8 MME JULIE RAINVILLE, RESPONSABLE DES COMITÉS ET ADJOINTE À LA COORDINATION, COMITÉ EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, CONCERTATION VILLE-ÉMARD/CÔTE ST-PAUL ET MME MARCELLA CID, DIRECTRICE GÉNÉRALE, MAISON D'ENTRAIDE SAINT-PAUL ET ÉMARD.

Mme Rainville explique à la commission que le comité en sécurité alimentaire se sent interpellé par la consultation, car plusieurs résidants du quartier peinent à s'alimenter adéquatement, ce qui se reflète dans l'espérance de vie des personnes, de près de 10 ans inférieurs à la moyenne montréalaise. Mme Rainville fait un rapide survol des nombreuses initiatives en alimentation du quartier.

Mme Cid affirme que Montréal devrait se doter d'un CPA qui exercerait trois rôles importants. D'abord, le CPA devrait reconnaître et soutenir les initiatives déjà existantes, notamment en augmentant la visibilité de la sécurité alimentaire auprès des différents paliers gouvernementaux et de la société civile. Le CPA agirait de plus comme véhicule politique, afin de permettre aux personnes défavorisées d'accéder à des aliments sains. Enfin, le CPA de Montréal favoriserait des stratégies alimentaires durables, tenant compte de tous les aspects de la chaîne de production alimentaire, pour la rendre saine.

Les enjeux prioritaires du CPA devraient être l'accès à des aliments frais, de qualité, à prix raisonnables et en quantité suffisante. Pour favoriser cet accès, l'éducation et l'autonomisation sont des moyens efficaces qui permettent aux communautés de faire de meilleurs choix et de défendre leurs intérêts. Le CPA devrait également veiller à ce que la production et la distribution alimentaire s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Enfin, le CPA devrait faire la promotion de la santé et mettre en valeur tous les impacts positifs d'une population en meilleure santé.

Un CPA devrait être une instance hybride légère qui combine le secteur public et la société civile en fonction d'une répartition équitable du pouvoir et offre un soutien direct aux initiatives du milieu. La Ville de Montréal devrait assurer la pérennité de cette institution.

La contribution du comité serait de partager avec le CPA ses expertises et connaissances des enjeux et des besoins locaux du territoire.

Questions et commentaires des commissaires

Le président remercie les participantes à la consultation pour leur présentation. Il résume les 3 rôles proposés par le comité pour le CPA, soit de soutenir les initiatives existantes, de remettre à l'avant les problématiques de l'insécurité alimentaire et, enfin, de favoriser des stratégies alimentaires durables.

4. Varia

Aucun point.

5. Levée de l'assemblée

Avant de lever la séance de l'assemblée, le président remercie les personnes présentes de leur participation. Il précise que la Table de concertation Solidarité Ahuntsic, l'Association des détaillants en alimentation du Québec et le Regroupement des Éco-Quartiers ont également déposé un mémoire sans présentation. Ces mémoires sont tous versés sur le site des commissions permanentes. À la suite de cette dernière séance, le président affirme que les commissaires ont pu profiter d'un excellent travail de réflexion collective de plusieurs instances et qu'ils disposent désormais d'une riche matière pour alimenter la leur.

Il explique que les commissaires vont maintenant se réunir en séances de travail afin de préparer les recommandations de la commission. Ces recommandations seront adoptées publiquement le 12 novembre prochain à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville. Tous sont donc bienvenus pour entendre les conclusions de la commission. Les recommandations seront ensuite transmises au conseil municipal et au conseil d'agglomération. Le comité exécutif sera alors responsable de préparer une réponse, qu'il transmettra par écrit aux deux conseils, dans un délai d'environ six mois. Le conseil municipal aura l'occasion d'échanger sur les réponses fournies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Benoit Dorais Président		Élisabeth Rivest Secrétaire recherchiste
« original signé »		« original signé »
ADOPTÉ LE :	15 NOVEMBRE 2016	